

Délibération n°01

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 juin 2018

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- M Fabrice MAGNET, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

Objet :

**Les jardins de la culture –
aménagement des espaces
extérieurs et du parvis du
Faubourg de la Bade :
attribution des marchés**

Rapport n°01 – Les jardins de la culture – aménagements des espaces extérieurs et du parvis du Faubourg de la Bade : attribution des marchés

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP, et LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de RLV,
Vu l'analyse des offres avant et après négociation,
Vu les décisions de la Commission du groupement de commande des 17 mai et 1^{er} juin,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation avec 5 lots pour l'aménagement des espaces extérieurs des jardins de la Culture et du Parvis du faubourg de la Bade,

Considérant que la Commission du groupement de commande du 17 mai a déclaré irrégulière les offres reçues sur le lot 5, rendant celui-ci infructueux,

Considérant que la Commission de groupement de commande réunie les 17 mai et 1^{er} juin 2018 a classé les offres et décidé :

- d'attribuer :
 - le lot n°1 à la société SER PUY DE DOME (63530 VOLVIC) pour un montant de 396 255,54 € HT correspondant à l'offre de base et la variante (part RLV : 303 300,03/ part Ville : 92 955,10 € HT)
 - le lot n°3 à la société JD PAYSAGES (63560 SAYAT) pour un montant de 112 285,90 € HT (part RLV)
 - le lot n°4 à la société ECF FONTAINES (45220 CHATEAU RENARD) pour un montant de 26 520,50 € HT (part RLV)
- de déclarer sans suite le lot 2 du fait notamment de modifications à intégrer au cahier des charges induites par la solution technique variante retenue sur le lot n°4 « fontainerie ».

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°1 avec la société SER PUY DE DOME et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°3 avec la société JD PAYSAGES et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°4 avec la société ECF FONTAINES et tous actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

